

INSTITUT LUMIERE**25, rue du 1^{er} Film****69008 LYON****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES****COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2025****EUREX-AUDIT RHONE-ALPES**

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

Bureau de Lyon : 53 rue Vauban – 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : eurex.lyon@eurex.fr
www.eurex.fr

INSTITUT LUMIERE
25, rue du 1^{er} Film
69008 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association INSTITUT LUMIERE,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUT LUMIERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant la situation de la filiale SAS LES CINEMAS LUMIERE. Cette dernière connaît des difficultés qui ont conduit la société à déprécier les titres de participation dès l'année précédente, et à constater cette année une dépréciation complémentaire du compte courant d'associé pour un montant de 380.779 euros.

4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

6- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

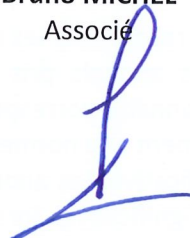
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
EUREX AUDIT RHONE-ALPES

Membre de la Compagnie Régionale de Dauphiné-Savoie

Bruno MICHEL
Associé



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 361 644	2 361 644		201 010
Autres immobilisations incorporelles	100 000		100 000	
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	1 432 427	923 018	509 409	533 270
Autres immobilisations corporelles	4 736 320	3 259 318	1 477 002	1 740 824
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				8 893
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	707 600	334 000	373 600	373 600
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 227		45 227	45 227
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	9 383 218	6 877 980	2 505 238	2 902 824
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	559 339	354 922	204 417	171 627
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	421 996	4 722	417 274	352 996
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 803 658	380 779	1 422 879	1 638 108
Charges constatées d'avance	186 133		186 133	165 591
Valeurs mobilières de placement	4 992		4 992	4 930
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	896 806		896 806	1 077 324
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	3 872 925	740 423	3 132 502	3 410 576
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	13 256 143	7 618 403	5 637 740	6 313 399

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	33 050	33 050
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	45 735	45 735
Réserves pour projet de l'entité	30 490	30 490
Autres réserves	228 529	228 529
Report à nouveau	826 250	804 120
Excédent ou déficit de l'exercice	234 676	22 130
Situation nette	1 398 730	1 164 053
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	766 676	951 899
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	2 165 406	2 115 953
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	269 000	70 000
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	269 000	70 000
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	63 000	25 000
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV	63 000	25 000
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 084 509	1 438 567
Emprunts et dettes financières diverses		130 000
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 323 498	1 634 070
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	553 728	579 039
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 197	5 022
Produits constatés d'avance	163 401	315 748
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	3 140 334	4 102 447
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	5 637 740	6 313 399

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens	985 603	986 149
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	4 824 961	4 544 300
dont parrainages	7 576	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 807 665	4 304 223
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 836	177 473
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	131 510	231
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	10 755 574	10 012 376
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	436 162	453 672
Variation de stocks	-20 046	2 062
Autres achats et charges externes	5 681 947	5 529 011
Aides financières		15 000
Impôts, taxes et versements assimilés	210 779	225 829
Salaires	2 087 988	2 078 646
Cotisations sociales	893 734	879 958
Dotations aux amortissement et dépréciations	796 897	491 279
Dotations aux provisions	38 000	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	199 000	
Autres charges	92 273	103 903
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	10 416 733	9 779 359
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	338 841	233 017
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 845	
Autres intérêts et produits assimilés		5 978
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	5 845	5 978

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		334 000
Intérêts et charges assimilées	34 937	40 766
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	34 937	374 766
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-29 092	-368 788
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	309 748	-135 771
Produits exceptionnels V		244 489
Charges exceptionnelles VI		32 361
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		212 128
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	75 072	54 227
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	10 761 419	10 262 843
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	10 526 742	10 240 713
EXCÉDENT OU DÉFICIT	234 676	22 130
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	310 041	254 916
Bénévolat	218 497	247 912
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	528 538	502 828
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	310 041	254 916
Prestations en nature		
Personnel bénévole	218 497	247 912
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	528 538	502 828

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 5 637 740 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 234 676 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

L'activité principale de l'association consiste en la conservation et la diffusion des documents cinématographiques et audiovisuels. L'Institut Lumière a notamment la responsabilité d'un musée, de 3 salles de cinéma, d'une cinémathèque, d'une bibliothèque, de la conservation des collections, de la gestion des droits d'auteurs sur les films des Frères Lumière, et de l'acquisitions et la gestion des droits d'auteur sur tout autre film. Elle procède à la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle à travers des festivals et autres manifestations.

L'Institut Lumière a pour mission de transmettre à travers différentes propositions pédagogiques, le patrimoine cinématographique sous toutes ses formes auprès de la production, l'édition, la réalisation et la publication dans le domaine cinématographique et audiovisuel

L'association réalise également de la vente de produits dérivés.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Le siège social de l'association se situe au 25, rue du 1er Film, 69008 - LYON.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du paragraphe sur les changements de méthodes comptables, évoqué ci-dessous,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Détention de capital "SAS LES CINEMAS LUMIERE"

L'association INSTITUT LUMIERE détient 65 % des parts de la SAS Les Cinémas Lumière. Eu égard à l'évaluation récente des Cinémas Lumière qui a été réalisée début 2025, il a été décidé de déprécier sur 2024 les parts détenues à hauteur de 50,50 % soit 334.000 euros.

Sur l'exercice 2025, cette même évaluation a été actualisée (début 2026), en intégrant en plus le risque de perte sur les comptes courants d'associés. Le risque est évalué à 60 % des comptes courants au 31 décembre 2025, soit 380.779 euros.

Cette dépréciation vient impacter significativement le résultat 2025 de l'association INSTITUT LUMIERE.

Changements de méthodes comptables

Première application du règlement ANC n°2022-06 :

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Les principaux impacts significatifs du changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025 sont présentés ci-après :

- Comptes courants d'associés : reclassement comptable auparavant présenté dans la rubrique "Emprunt et dettes" à la rubrique "Autres dettes" du bilan (solde 723.528,23 euros au 31 décembre 2025, contre 764.581,06 euros au 31 décembre 2024).
- Subventions d'investissement : la quote-part virée au résultat au titre de l'exercice 2025 s'élève à 185.223,18 euros et est désormais présentée en résultat d'exploitation, alors qu'elle était comptabilisée sur les exercices antérieurs en résultat exceptionnel pour un montant de 211.824.29 euros en 2024.
- Transfert de charges : classement dans les différents comptes prévus par le règlement et, notamment, enregistrement au crédit des comptes relatifs au remboursement des charges de personnel.
- Charges constatées d'avance : elles sont comptabilisées dans les créances.
- Périmètre du résultat exceptionnel : il est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciel | 1 à 3 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 ans, |
| • Mobilier | 5 à 10 ans. |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Aussi, au 31 décembre 2025, les titres détenus dans la société LES CINEMAS LUMIERE sont dépréciés à hauteur de 334.000 euros, soit 50,50 % (dépréciation réalisée en 2024 et rapport d'évaluation actualisé en 2026 pour l'exercice 2025 afin de la confirmer).

Les informations relatives aux filiales SAS CAFE LUMIERE et SAS SORTIES D'USINES PRODUCTIONS datent de l'exercice 2025.

Stocks

Valorisation des stocks

Les stocks se composent de livres et produits dérivés.

Les méthodes de valorisation pratiquées sont les suivantes :

- valorisation en entrée en valeur d'achats,
- valorisation en entrée en valeur de prix de revient pour les dons Actes Sud (le cas échéant),
- sortie des stocks au prix d'entrée.

Dépréciation des stocks

Les stocks sont dépréciés selon les règles suivantes :

- Les livres de plus d'un an et ayant de très faibles ventes en 2024 sont dépréciés à 100%,
- Les produits dérivés anciens, ne faisant pas l'objet d'achats depuis plusieurs années et dont les ventes sont marginales, sont dépréciés à 100% (stocks posters, affiches...). Ceux concernant le Festival sont dépréciés à 100%,
- Les livres donnant lieu à des ventes significatives et régulières ne sont pas dépréciés,
- Les revues "Positif" sont dévalorisées à 90 %,
- La valeur du stock de la librairie s'élève à 251.267,85 €. Ce stock est déprécié à 40 % pour 121.956,59 € correspondant au montant de la valeur des livres en stock depuis plus de 3 mois et parus depuis plus de 12 mois, hors livres de poche, encyclopédies, dictionnaires et livres scolaires.
- Par ailleurs, la part du stock MEDIALOG est déprécié sur la base des informations communiqués par l'entité (règles propres à MEDIALOG en fonction des références).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir pour un montant total de 690.459.15 euros :

- Région Auvergne Rhône-Alpes : 97.610.75 euros,
- Europe : 144.000 euros,
- Métropole Grand Lyon : 83.848,40 euros,
- CNL : 6.000 euros,
- CNC : 359.000 euros.

Ainsi que du solde des comptes réciproques liés à des participations :

- avec la SAS LES CINEMAS LUMIERE à hauteur de 634.631,88 euros,
- avec la SAS CAFE LUMIERE à hauteur de 88.851,72 euros.

En l'espèce, le compte courant avec LES CINEMAS LUMIERE est déprécié à hauteur de 60%, soit 380.779 euros, au 31 décembre 2025. Cette dépréciation fait suite à l'évaluation des cinémas lumière, actualisée début 2026 pour l'exercice 2026, qui tient compte du risque de non remboursement du compte courant.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2022-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Le détail de ces subventions est précisé sur un tableau annexe.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 269.000 euros.

Ils correspondent :

- à des fonds reçus dans le cadre des 100 ans du Cinémas Américain, qui a été budgété sur l'exercice 2026 pour 70.000 euros,
- à des aides pour la restauration des films lumière à hauteur de 199.000 euros.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques et charges a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 63.000 euros. Cette provision est relative à un litige prud'homal.

Emprunts

Au cours de l'exercice, l'entité n'a pas souscrit à de nouveaux emprunts.

Le montant restant à rembourser au 31/12/2025 est de 1.084.509 euros.

L'Institut Lumière a 4 prêts PGE obtenus en 2020 et 2021 pour la somme de 1.300.000 euros.

L'Institut Lumière a remboursé en 2025 la somme de 288.978 euros.

Pour les 2 premiers PGE (BNP 200K€ et CC 300K€), les remboursements ont débuté en 2022 et se terminent en 2026.

Pour les 2 PGE (BNP 400K€ et CC 400K€), les remboursements ont débuté en 2022 et se terminent en 2027.

En 2023, l'entité a obtenu 2 prêts pour financer les travaux des 2 salles de cinéma du sous-sol de la Villa : un prêt de 635K€ et un prêt de 235K€.

L'Institut Lumière a remboursé en 2024 la somme de 64.716 euros.

Le prêt de 235K€ sera remboursé en totalité en 2030.

Le prêt de 635K€ sera remboursé en totalité en 2038.

Par ailleurs, l'association dispose d'un prêt auprès du CNC à hauteur de 130.000 euros qui a été entièrement annulés sur 2025 (remise gracieuse du CNC).

Produits constatés d'avance

Les produits constatés s'élèvent à 163.401 euros et sont constitués :

- des abonnements qui ont été pris ou renouvelés automatiquement en 2025 mais reportés sur 2026 au prorata du nombre de mois ouverts ; des billets cinéma achetés en 2025 pour des séances en 2026 ; les abonnements Positif ; les tickets CE pour un total de 157.401 euros.
- de la subvention de la Métropole de Lyon pour 6.000 euros, concernant l'année scolaire 2025/2026, attribuée par le cycle Classe.com.

Subventions

Subventions de fonctionnement

Les subventions sont affectées aux dépenses générales de l'association, conformément à sa mission statutaire de diffusion du patrimoine cinématographique :

- Ville de Lyon : 680.000 euros,
- CNC : 1.515.000 euros (dont complément exceptionnel pour 312.000 euros),
- Région AURA : 410.000 euros,
- Métropole : 173.242 euros

Pour un total de 2.778.242 euros.

Subventions affectées à des projets :

Les subventions affectées à des projets spécifiques se décomposent de la façon suivante :

- CNC (Marché international du film, Edition Mémoires, Positif, Restauration film lumière) : 337.000 euros,
- Région AURA (Festival Lumière) : 250.000 euros,
- Métropole (Festival Lumière, Class.com, Intégration sociale, Marché International du Film Classique) : 984.300 euros,
- DRAC (Education artistique et culturelle, Pédagogie Lycée) : 13.900 euros,
- Préfecture (Intégration sociale) : 59.500 euros,
- Europe (Marché International du Film Classique) : 144.000 euros,
- Institut Français (Marché International du Film Classique) : 6.000 euros,
- SACD (Festival, IL) : 16.000 euros,
- SCAM (aide à la création) : 30.000 euros,
- CNL (Positif) : 3.500 euros.

Pour un total de 1.844.200 euros.

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2025) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.97 %.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales s'élève à 552.345 euros.

Ces montants ne sont pas couverts par une assurance spécifique, à l'exception d'un salarié pour lequel un contrat avec abondement a été souscrit à hauteur de 29.406 euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 12.100 heures pour 712 bénévoles. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 11,88 €/heure (montant incluant les charges patronales), correspond à un montant de 218.497 euros. Les heures des bénévoles sont recensées via le logiciel RECREWTEER.

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de 310.041 euros. En effet, la Ville de Lyon met à disposition de l'Institut Lumière des locaux, la Villa ainsi que le Hangar du Premier Film, pour une valeur locative actuelle estimée à 310.041 euros H.T. par an. Par ailleurs, depuis 2020, l'Institut Lumière verse une redevance annuelle à la Ville de Lyon dans le cadre de ses privatisations.

Les archives du Premier Film sont mises à disposition par la Région. La valorisation de cette mise à disposition d'espaces n'a pas été obtenue.

Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 272.118,73 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

Montant Total	Rémunération	Avantage en nature
272 118,73 €	270 305,29 €	1 813,44 €

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 361 644			2 361 644
Autres immobilisations incorporelles	100 000			100 000
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 461 644			2 461 644
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 430 087	2 340		1 432 427
Autres immobilisations corporelles	4 719 939	16 381		4 736 320
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	8 893		8 893	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 158 918	18 721	8 893	6 168 747
Immobilisations financières				
Participations	707 600			707 600
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 227			45 227
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	752 827			752 827
TOTAL GÉNÉRAL	9 373 389	18 721	8 893	9 383 218

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations			
		Virements		Entrées	
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports Créations
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles	18 721			18 721	
Total immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	18 721			18 721	

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			
		Virements		Sorties	
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions Mises hors service
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles	8 893				8 893
Total immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	8 893				8 893

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 260 634	101 010		2 361 644
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 260 634	101 010		2 361 644
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	896 817	26 201		923 018
Autres immobilisations corporelles	2 979 115	280 203		3 259 318
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 875 931	306 404		4 182 336
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	6 136 565	407 414		6 543 980

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	101 010		101 010		
Immobilisations corporelles	306 404		306 404		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	407 414		407 414		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	45 227		45 227
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	5 356	5 356	
Clients, usagers et comptes rattachés	416 640	416 640	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	653	653	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	385 148	385 148	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 151	3 151	
Divers	690 459	690 459	
Confédération, fédération, union, associations affiliées	723 528	723 528	
Débiteurs divers	719	719	
Charges constatées d'avance	186 133	186 133	
TOTAL	2 457 014	2 411 787	45 227

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	1 084 509	326 451	426 948	331 110
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 323 498	1 323 498		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	155 731	155 731		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	297 335	297 335		
Impôts sur les bénéfices	19 672	19 672		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 309	58 309		
Autres impôts, taxes et assimilés	22 682	22 682		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	15 197	15 197		
Produits constatés d'avance	163 401	163 401		
TOTAL	3 140 334	2 382 276	426 948	331 110

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 483 694

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	33 050				33 050
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	304 753				304 753
Report à nouveau	804 120	22 130			826 250
Excédent ou déficit de l'exercice	22 130	-22 130	234 676		234 676
Situation nette	1 164 053		234 676		1 398 730
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	951 899			185 223	766 676
Provisions réglementées					
TOTAL	2 115 953		234 676	185 223	2 165 406

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
CNC		341 135	48 960	292 175
Région AURA		130 024	25 027	104 997
Ville de Lyon		207 922	42 152	165 770
Métropole		52 916	6 072	46 844
Divers		219 902	63 012	156 890
TOTAL		951 899	185 223	766 676

Variation des fonds dédiés - Contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Restauration Films Lumière - CN					199 000	199 000	
100 ans du cinéma Américain - E	70 000					70 000	70 000
TOTAL	70 000				199 000	269 000	70 000

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	25 000	38 000			63 000
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	25 000	38 000			63 000
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS	25 000	38 000			63 000
Provision pour risque prud'homal					

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations	334 000			334 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	334 000			334 000
Actif circulant				
Stocks et en-cours	356 776		1 854	354 922
Créances clients		4 722		4 722
Autres dépréciations		380 779		380 779
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	356 776	385 501	1 854	740 423
TOTAL GÉNÉRAL	690 776	385 501	1 854	1 074 423

Autres dépréciations = Dépréciation de 60% du compte courant LES CINEMAS LUMIERE

Contributions volontaires en nature

	31/12/2025	31/12/2024
Répartition par nature de charge	Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
TOTAL		
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
Mise à disposition de locaux la Villa et le Hangar du premier film par la Ville de Lyon	310 041	254 916
TOTAL	310 041	254 916
862 - Prestation		
TOTAL		
864 - Personnel bénévole		
Bénévoles pour le festival 2025	218 497	247 912
TOTAL	218 497	247 912
TOTAL GENERAL	528 538	502 828
	31/12/2025	31/12/2024
Répartition par nature de ressources	Crédit	Crédit
870 - Dons en nature		
TOTAL		
871 - Prestation en nature		
Mise à disposition de locaux la Villa et le Hangar du premier film par la Ville de Lyon	310 041	254 916
TOTAL	310 041	254 916
875 - Bénévolat		
Bénévoles pour le festival 2025	218 487	247 912
TOTAL	218 487	247 912
TOTAL GENERAL	528 528	502 828

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	16	
Agents de maîtrise & techniciens	14	
Employés	13	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	3	
TOTAL	46	

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	63 918
Crédit-bail immobilier	
Pensions, retraites et assimilés	552 345
Autres engagements	
TOTAL	616 263

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)

	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
Filiales	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
803529718 SAS CINEMAS LUMIERE	1 016 800	65.00	100		1 779 285
25 RUE DU PREMIER FILM	-----	-----	-----	-----	-----
69008 LYON	43 357				68 154
824410260 SAS SORTIE D'USINE PRODUCTI	45 000	100.00	100		33 000
25 RUE DU PREMIER FILM	-----	-----	-----	-----	-----
69008 LYON	136 273				109 434
851240879 SAS CAFE LUMIERE	1 500	100.00	100		662 828
25 RUE DU PREMIER FILM	-----	-----	-----	-----	-----
69008 LYON	-74 190				21 983
	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
Participations	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
	-----	-----	-----	-----	-----

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 624	132 854
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	254 078	265 978
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		288
Instruments de trésorerie		365
TOTAL	561 702	399 485
Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		497
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Instruments de trésorerie		
TOTAL		497

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	163 401	315 748
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	163 401	315 748
Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	186 133	165 591
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	186 133	165 591